

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DR4 SOLID BIOCIDÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

RUBRIQUE 1 | Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit:	DR4 Solid Biocide
Numéro d'enregistrement:	Mélange
UFI:	H020-F0DF-U00S-1KVH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit:	PC8 Produits biocides
Emploi de la substance / de la préparation:	Traitement de l'eau Biocide
Utilisations déconseillées:	Toute utilisation non spécifiée ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DosaFil Residential Technologies Limited
Unit 2, Britonwood Trading Estate
Abercrombie Road
Knowsley, L33 7YN
Tel: 0345 605 0405
Email: sds@dosafil.co.uk

Producteur/Fournisseur:

RBM S.p.A.
Via Industriale 23
25060 San Giovanni Polaveno (Brescia), Italy
Tel. +39 030 2537211 fax +39 030 2531799, info@rbm.eu - www.rbm.eu

Service chargé des renseignements:

Département de la sécurité des produits.

1.4 Numéro d'appel d'urgence




ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

DR4 SOLID BIOCIDES

RUBRIQUE 2 | Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

	GHS05	corrosion
Skin Corr. 1B	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	GHS09	environnement
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	GHS07	
Acute Tox. 4	H302	H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:	GHS05, GHS07, GHS09	
Mention d'avertissement:	Danger	
Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:	chlorure de didécyltriméthylammonium éthylène-glycol	
Mentions de danger:	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P260	Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
	P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

DR4 SOLID BIOCIDES

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT
AVEC LES YEUX: Rincer avec
précaution à l'eau pendant
plusieurs minutes. Enlever
les lentilles de contact si la
victime en porte et si elles
peuvent
être facilement enlevées.
Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un
CENTRE ANTIPOISON/un
médecin.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/
récipient conformément à
la réglementation locale/
régionale/nationale/
internationale.

Indications complémentaires: Contient des produits biocides: chlorure de didécylidiméthylammonium

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3 | Composition/informations sur les composants

3.1. Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

COMPOSANTS DANGEREUX:		
CAS: 532-32-1 EINECS: 208-534-8 Reg.nr.: 01-2119460683-35-XXXX	benzoate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	25 – 50%
CAS: 7173-51-5 EINECS: 230-525-2 Reg.nr.: 01-2119945987-15-XXXX	chlorure de didécylidiméthylammonium ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302, EUH071	25 – 50%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Reg.nr.: 01-2119456816-28-XXXX	éthylène-glycol ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H302	2,5 – < 10%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 | Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

DR4 SOLID BIOCIDÉ

Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.
Après contact avec les yeux:	Vérifiez si vous avez des lentilles de contact et retirez-les. Rincez l'oeil ouvert pendant plusieurs minutes sous l'eau courante. Consultez ensuite un médecin.
Après ingestion:	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissements ; demander immédiatement une aide médicale. Si les vomissements surviennent spontanément, gardez la tête sous les hanches pour éviter toute aspiration.
Indications destinées au médecin:	Traiter de manière symptomatique et en apportant un soutien.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5 | Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Corrosif.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NO_x)
Monoxyde de carbone (CO)
Composés du chlore
Fumée d'oxyde métallique toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:	Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un vêtement de protection totale.
Autres indications:	Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6 | Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

DR4 SOLID BIOCIDÉ

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7 | Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien dépoussiérer.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Des douches de sécurité et des installations de lavage des yeux doivent être disponibles sur le lieu de travail.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Classe de stockage: 8 A

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8 | Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

107-21-1 éthylène-glycol	
VLEP	Valeur momentanée: 104 mg/m ³ , 40 ppm
	Valeur à long terme: 52 mg/m ³ , 20 ppm
	risque de pénétration percutanée

DNEL		
532-32-1 benzoate de sodium		
Oral	Effets systémiques à long terme	16,6 mg/kg bw/day (population générale)
Dermique	Effets systémiques à long terme	31,25 mg/kg bw/day (population générale)
		62,5 mg/kg bw/day (travailleur)
Inhalatoire	Effets systémiques à long terme	1,5 mg/m ³ (population générale)
		3 mg/m ³ (travailleur)
	Effets locaux à long terme	60 µg/m ³ (population générale)
		100 µg/m ³ (travailleur)

DR4 SOLID BIOCIDÉ

107-21-1 éthylène-glycol		
Dermique	Effets systémiques à long terme	53 mg/kg bw/day (population générale)
		106 mg/kg bw/day (travailleur)
Inhalatoire	Effets locaux à long terme	7 mg/m ³ (population générale)
		35 mg/m ³ (travailleur)

PNEC	
532-32-1 benzoate de sodium	
Eau douce	581 µg/L
Eau douce - Rejets intermittents	58,1 µg/L
Eau de mer	58,1 µg/L
Eau de mer - Rejets intermittents	5,81 ng/L
Station d'épuration des eaux usées	10 mg/L
Sédiments (eau douce)	2,5 mg/kg
Sédiments (eau de mer)	250 µg/kg
Sol	158,7 µg/kg
Empoisonnement secondaire	300 mg/kg food

7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium	
Eau douce	1,1 µg/L
Eau douce - Rejets intermittents	210 ng/L
Eau de mer	110 ng/L
Eau de mer - Rejets intermittents	21 ng/L
Station d'épuration des eaux usées	140 µg/L
Sédiments (eau douce)	61,86 mg/kg
Sédiments (eau de mer)	6,186 mg/kg
Sol	1,4 mg/kg

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Prenez note des limites d'exposition professionnelle attribuées.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veillez à ce que les stations de lavage des yeux et les douches de sécurité soient proches du poste de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:



Gants de protection.
Utilisez des gants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN374 (EU).

DR4 SOLID BIOCIDÉ

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage:



Lunettes de sécurité avec écrans latéraux conformes à la norme EN166.

Utilisez des équipements de protection oculaire testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs.

La protection corporelle doit être choisie en fonction des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition possible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Mesures de gestion des risques:

Les opérateurs doivent recevoir des instructions adéquates.

RUBRIQUE 9 | Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales	État physique:	Solide
	Couleur:	Blanc
	Odeur:	Caractéristique
	Seuil olfactif:	Non déterminé
	Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé
	Inflammabilité:	Non déterminé
	Limites inférieure et supérieure d'explosion	
	Inférieure:	Non déterminé
	Supérieure:	Non déterminé
	Point d'éclair:	Non applicable
	Température de décomposition:	Non déterminé
	pH à 20 °C:	6,5 – 7,5 (1%)
	Viscosité	
	Viscosité cinématique:	Non applicable
	Dynamique:	Non applicable
	Solubilité l'eau:	Soluble
	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé
	Pression de vapeur à 20 °C:	< 0,1 hPa (7173 - 51 - 5 chlorure de didécylidiméthylammonium)
	Densité et/ou densité relative	
	Densité à 20 °C:	1,15 g/cm ³
	Densité relative:	Non déterminé

DR4 SOLID BIOCIDÉ

Densité de vapeur:	Non applicable
Caractéristiques des particules:	Voir point 3

9.2. Autres informations

Aspect:	
Forme:	Solide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non applicable
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10 | Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
---	---

DR4 SOLID BIOCIDES

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et décharge statique.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Composés chlorés
Oxydes nitriques (NOx)
Fumée d'oxyde métallique toxique

RUBRIQUE 11 | Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	940 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

532-32-1 benzoate de sodium

Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (lapin)

7173-51-5 chlorure de didécylidiméthylammonium

Oral	LD50	329 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

107-21-1 éthylène-glycol

Oral	LD50	7.712 mg/kg (rat)
Cutaneo	LD50	3.500 mg/kg (souris)
Inhalatoire	LC50/6 h	2,5 mg/L (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DR4 SOLID BIOCIDES

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Indications toxicologiques complémentaires:	L'ingestion entraîne un fort effet caustique sur la bouche et la gorge et un risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:	Aucun des composants n'est compris.
--	-------------------------------------

RUBRIQUE 12 | Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

532-32-1 benzoate de sodium	
EC50 (96 h)	> 100 mg/l (Bacteria)

107-21-1 éthylène-glycol	
EC50 (96 h)	> 100 mg/l (Bacteria)

12.2. Persistance et dégradabilité

La partie organique du produit est biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Contient des composants susceptibles de se bioaccumuler.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7. Autres effets néfastes

Autres indications écologiques

Indications générales:	Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
-------------------------------	--

DR4 SOLID BIOCIDÉ

RUBRIQUE 13 | Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Hiérarchie des contrôles recommandée :

- Minimiser les déchets ;
- Réutiliser s'ils ne sont pas contaminés ;
- Recycler, si possible ; ou
- élimination sûre (si tout le reste échoue).

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Contactez les entreprises de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Un produit usagé, dégradé ou contaminé peut être classé comme déchet dangereux. Toute personne qui classe les déchets dangereux et détermine leur sort doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

Emballages non nettoyés

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les conteneurs, même ceux qui sont "vides", peuvent contenir des résidus qui peuvent développer des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés. Ne coupez pas, ne percez pas, ne meulez pas, ne soudez pas et n'effectuez pas d'opérations similaires sur ou près des conteneurs vides.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14 | Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

UN1759

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN

UN1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (chlorure de didécylidiméthylammonium), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG

CORROSIVE SOLID , N.O.S. (didecyldiméthylammonium chloride), MARINE POLLUTANT

IATA

CORROSIVE SOLID , N.O.S. (didecyldiméthylammonium chloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN



Classe

8 (C10) Matières corrosives.

Étiquette

8

IMDG



Class

8 Matières corrosives.

Label

8

DR4 SOLID BIOCIDE

IATA



Class 8 Matières corrosives.

Label 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA II

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de didécyltriméthylammonium

Marine polluant: Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR/RID/ADN): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80

No EMS: F-A,S-B

Stowage Category: A

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR/RID/ADN

Quantités limitées (LQ): 1 kg

Code: E2

Quantités exceptées (EQ): Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g

Catégorie de transport: 2

Code de restriction en tunnels: E

IMDG

Limited quantities (LQ): 1 kg

Code: E2

Excepted quantities (EQ): Maximum net quantity per inner packaging: 30 g
Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

"Règlement type" de l'ONU: UN 1759 SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE DIDÉCYLDIMÉTHYLAMMONIUM) , 8 , II , DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15 | Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO E1

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

DR4 SOLID BIOCIDÉ

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

Règlement (CE) N° 649/2012		
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium	Annex I Part 1

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Nessuno dei componenti è contenuto.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16 | Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Phrases importantes:

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

Remarques pour formation:

Ce produit ne doit être manipulé que par des travailleurs ayant reçu une formation suffisante en matière de manipulation et d'utilisation sûres des produits chimiques.

Service établissant la fiche technique: Département de la sécurité des produits.

Date de la version précédente: 29.04.2024

DR4 SOLID BIOCIDES

Acronymes et abréviations:

ADR:	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL:	Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC:	Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
ATE:	Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Acute Tox. 4:	Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B:	Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1:	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2:	Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT RE 2:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 1:	Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**